



*Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.*

## REGLEMENT

**Art. 1** - Yvelines Environnement organise dans les Yvelines un jeu concours gratuit, intitulé : « **Notre amie la Biodiversité.** »

Ce concours est ouvert aux jeunes de 5 à 15 ans, habitants ou scolarisés dans le Département des Yvelines, à l'exclusion des organisateurs et de leur famille.

**Art. 2** - Le questionnaire sera à la disposition des jeunes dans les gares de la S.N.C.F. du Département des Yvelines à partir du 7 janvier 2010.

**Art. 3** - Les réponses sont à adresser directement à : Yvelines Environnement, 20 rue Mansart - 78000 Versailles, les documents devront parvenir au plus tard le vendredi 16 avril 2010 18h.

**Art. 4** - Le concours est ouvert à partir du 7 janvier 2010. La clôture aura lieu le 16 avril 2010 à 18h. Les délais sont impératifs, le cachet de la Poste faisant foi.

**Art. 5** - Tous les participants doivent remplir la grille du bulletin (original ou photocopie) et aussi illustrer par un dessin la phrase suivante : « Qu'est ce que la Biodiversité et comment la préserver ? »

• Pour les écoles primaires : l'illustration doit être réalisée sur 1 panneau d'exposition de format A0 : 118,9 cm x 84,1 cm

• Pour les classes de collège : l'illustration doit être réalisée sur 6 (ou 4) panneaux d'exposition de format A0 : 118,9 cm x 84,1 cm

• Pour les centres de loisirs :

- Pour les 5-12 ans : l'illustration doit être réalisée sur 1 panneau d'exposition de format A0 : 118,9 cm x 84,1 cm ;

- Pour les 12-15 ans : l'illustration doit être réalisée sur 6 panneaux d'exposition de format A0 : 118,9 cm x 84,1 cm

• Pour les individuels (5-15 ans) : l'illustration doit être réalisée par 1 dessin de format A4 : 21 cm x 29,7 cm

**Art. 6** - Toutes réalisations, ou le premier panneau, doivent être lisiblement identifiées au **VERSO** en bas à droite avec les informations suivantes :

- Pour les classes : nom de l'enseignant de la classe, adresse et n° de téléphone de l'établissement, niveau et nombre d'élèves.

- Pour les centres de loisirs : nom du responsable, adresse du centre et n° de téléphone, âge et nombre de jeunes.

- Pour les individuels : nom, prénom, adresse, n° de téléphone et âge.

**Art. 7** - Le jury se réunira en présence de Maître BARIANI, Président des Huissiers de Justice, pour le dépouillement des réponses. La décision du jury sera définitive et sans appel. La créativité sera le critère du classement du jury.

**Art. 8** - De nombreux prix récompenseront les lauréats notamment, des sorties pédagogiques pour les classes. La remise des prix aura lieu mi mai.

**Art. 9** - Les prix ne peuvent en aucun cas être échangés, ni en valeur, ni en nature.

**Art. 10** - ATTENTION, toute grille fautive ou incomplète ou tout règlement non appliqué sera éliminatoire.

**Art. 11** - Ce règlement est déposé dans son intégralité chez Maître BARIANI, Huissier de Justice à Versailles, 5 bis rue Ste Sophie 78000 VERSAILLES.

**Art. 12** - La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement et donne l'autorisation à l'Association organisatrice de procéder à l'exposition dans un lieu privé ou public des réalisations ayant participé au dit concours.

20, rue Mansart  
78000 VERSAILLES  
Tél. : 01.39.54.75.80  
Fax : 01.39.54.61.66  
e-mail :  
yvelines.environnement  
@wanadoo.fr  
N° Siret : 400 047 882 00016  
Code APE : 925E